

Mesures de protection liées au Covid-19 Dispositions concernant la tenue des entraînements en BMX race complétant les mesures générales édictées par Swiss-Cycling le 27 avril 2020.

Dispositions complémentaires pour les entraînements en extérieur avec infrastructure spécifique:

- L'accès des pilotes à la piste se fera toujours l'un après l'autre. Si des personnes peuvent s'accumuler à l'entrée, une zone d'attente sera aménagée, et dans laquelle les distances entre pilotes seront respectées. Au fur et à mesure des arrivées des groupes d'entraînement seront formés. Puis rapidement, les pilotes seront dispatchés vers la localisation des groupes dispersés sur certains points stratégiques de la piste.
- Un responsable de chaque groupe sera nommé et chaque pilote du groupe identifié auprès des responsables du club.
- Dans l'enceinte de la piste, le respect des mesures de protection sera de la responsabilité du club.
- Pour les parties communes et les chemins d'accès, chaque pilote devra impérativement se conformer aux directives du service des sports, tant sur la gestion du flux que sur la procédure d'accès au centre sportif du Bout du Monde.
- La surface d'entraînement à disposition pour la pratique du BMX, soit 10 m² par pratiquant, permet à 5 groupes de 5 pilotes de s'entraîner simultanément en respectant la distanciation entre pilotes et entre groupes.
- Le BMX est un sport individuel et, en dehors des compétitions, tout contact entre pilote peut être évité en s'élançant sur la piste les uns après les autres.
- A cet effet, un seul pilote s'élançera de la grille de départ.
- Le bureau et la buvette du club restera fermée.
- Les vestiaires seront également fermés. Les pilotes se rendront donc à la piste en tenue d'entraînement afin d'éviter tout rassemblement.
- Durant cette période de reprise, il n'y aura aucun matériel de location fourni aux pilotes.
- Chaque pilote viendra avec son propre matériel et sa gourde d'eau.
- Le port de gants, de protections et de casque, obligatoire en BMX, constitue déjà en soi une certaine barrière de protection.

